

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	25	25 + 2 pouvoirs

Date de convocation
29 mai 2026
Date de publication
8 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Marie-Christine JANISEK, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Véronique ROUSSEL pouvoir donné à Carmen MONNE.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 12_05062026

N°12 : SOLLICITATION CLASSEMENT CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
Rapporteur : Monsieur Régis RENARD

Le projet d'établissement dresse un état des lieux des pratiques pédagogiques de l'établissement, au sein du contexte socio-économique et culturel de la ville. Il donne les principales orientations à privilégier pour la période 2025-2030.

Dans la perspective d'une demande de renouvellement de l'agrément du conservatoire par le Ministère, le projet d'établissement et la demande de renouvellement d'agrément doivent être validés par une délibération du conseil municipal pour transmission à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.).

Considérant l'avis favorable des commissions des Finances et ressources humaines et Attractivité économique, touristique, culturelle et de loisirs du 26 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'établissement pour la période 2025-2030 du Conservatoire de musique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la demande de renouvellement d'agrément auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone Delyx*....., secrétaire de séance